



N° 2026/UR/91

AUTORISATION POSE DE BENNE

Le Maire de la ville de MAZINGARBE,

VU la demande en date du 25 juin 2026 par laquelle Monsieur DERRICHE Florent, sollicite l'autorisation de mettre une benne située devant son domicile 2 Avenue Mercier, mi-trottoir, mi-chaussée ;

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L.2212-2 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment l'article L.113-1 ;

AUTORISE

Le bénéficiaire est autorisé à poser une benne, mi-trottoir, mi-chaussée face au 2 Avenue Mercier, avec des cônes de sécurité, tout en maintenant un passage pour les piétons, à charge pour lui de se conformer aux dispositions du règlement ci-dessous et aux conditions spéciales suivantes :

- La benne ne devra en aucune manière entraver le libre écoulement des eaux.
- Elle devra être correctement visible la nuit.
- La présente autorisation est accordée le temps nécessaire à l'exécution des travaux prévu le vendredi 26 juin 2026 à 8 H 00 jusqu'au lundi 29 juin 2026 à 17 H 00.

*Le pétitionnaire est responsable de tous les accidents et dommages auxquels la présente autorisation pourrait donner lieu et devra prendre toutes les précautions nécessaires pour les prévenir, **notamment sécuriser la benne par du rubalise.***

Fait à Mazingarbe, le 25 juin 2026,

Pour le Maire
Vice-Président de la CALL


Laurent POISSANT



Hôtel de ville
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

mairie@ville-mazingarbe.fr | www.ville-mazingarbe.fr



**BASSIN
MINIER**
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL